



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil N	Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Séance du 12	Reçu en préfecture le 13/02/2018
Convocation du	Affiché le: SLO
Séance ordinaire	ID : 059-215904897-20180213-DCM120218_5-DE

Membres en exercice : 27
Présents : 19 jusqu'au point n°1
 20 à partir du point n°2
Absents Excusés Représentés : 5
Absente Excusée : 1
Absentes : 2 jusqu'au point n°1
 1 à partir du point n°2

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire
MMmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Christian LANGELIN – Isabelle BRESSAN – Francis DERIN – Maria IULIANO
– Monique BOURDEAUDUCQ – Bernard TRICOT – Marie-Louise LEMAIRE (arrivée au point n°2) – Maryline MARLIERE –
Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU – Thérèse THELLIEZ – David MORTREUX – Cédric STICKER – Renelle LOLIVIER – Anne-
Josèphe RIFFELAERE – Bruno BARCA – Erick CHARTON.

Etaient absents excusés représentés : MMmes Laurent LENNE représenté par David MORTREUX – Michel COURTECUISSIE
représenté par Christian LANGELIN – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Sébastien MANCHE représenté
par Cédric STICKER – Géraldine GUEUDIN représentée par Karine SKOTAREK.

Etaient absentes excusées : Mme Solange LA GANGA
Mme Marie-Louise LEMAIRE pour le point n°1.

Etait absente : Mme Betty VANGAEVEREN.

Objet : Réaménagement du Centre Bourg/Restructuration de la place Charles de Gaulle, des
abords de la mairie et du CCAS – 2^{ème} phase – Opération foncière : échange avec soulte

Vu l'avis des domaines et dans le cadre du projet de réaménagement du Centre Bourg, M. le Maire propose au Conseil
Municipal d'accepter l'échange avec soulte suivant, sachant que les superficies seront confirmées par bornage :

- la commune cède à M. et Mme Valério la parcelle B 894p pour 17 m² au prix de 20,00 € le m², soit un prix
total de 340 €,
- M. et Mme Valério cèdent à la commune la parcelle B 893p pour une superficie de 81 m² au prix de 20,00 €
le m², soit un prix total de 1 620 €,
- Montant de la soulte à la charge de la commune : 1 280 €.

Il demande également au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte et tous les documents se rapportant à cet échange
qui seront rédigés par le notaire.

Adopté l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Alain MENSION

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission aux services de l'Etat via la télétransmission,
et de sa publication au recueil des actes administratifs
de la commune.

Fait à Raimbeaucourt
Le 13/02/2018
Le Maire,
Alain MENSION



Commune :

RAIMBEAUCOURT (489)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1142S

Document vérifié et numéroté le 12/03/2018

A Douai
Par MOITY Valérie
Inspectrice des Finances Publiques
Signé

DOUAI

Centre des Finances Publiques

195 rue de Roubaix

BP 40725

59507 DOUAI CEDEX

Téléphone : 03 27 93 48 48

Fax : 03 27 93 48 87

cdif.douai@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente mise 6463.

Le _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)
 (3) Précitez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : B
Feuille(s) : 000 B 04
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 12/03/2018
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par VERONIQUE BEAUCAMP (2)

Réf. :

Le

Document vérifié et numéroté le 12/03/2018

